

« Fuck islam » : 2 mois de prison avec sursis et 800 euros d'amende requis contre Jocelyn

écrit par Christine Tasin | 3 octobre 2014



✘ Mardi dernier s'est déroulé à Orléans le procès d'un islamophobe, que nous appellerons Jocelyn pour rappeler le héros de la Résistance de *La Faute du Bobo Jocelyn*, roman de politique fiction écrit par Pierre Cassen et moi-même en 2011, afin de prévenir de la catastrophe à venir avec l'élection d'un certains Laslande... (Nous sommes obligés de convenir que la réalité dépasse la fiction, et pourtant...)

✘ Jocelyn avait collé un peu partout dans sa ville des autocollants « fuck islam », et, dans un accès de révolte contre l'islamisation et ses méfaits, avait tagué la même expression sur des bâtiments publics et les vitrines de certains commerces, emporté dans son élan.

✘ Il avait spontanément contacté la Mairie pour réparer les dégâts à sa sortie de garde à vue mais était néanmoins passé au tribunal en janvier dernier. Le Ministère public avait réclamé de la prison avec sursis et 1000 euros d'amende, considérant qu'il s'agissait de monter

les communautés les unes contre les autres...

Le tribunal avait relaxé notre ami du chef de provocation à la discrimination religieuse pour le condamner à une amende de 800 euros pour les légères dégradations commises avec ses tags.

Le Ministère public avait fait appel !

✘ Jocelyn vient d'être jugé en appel, le procureur a à nouveau considéré qu'il s'agissait de provocation à la haine et à la violence... et requis deux mois de prison avec sursis et 800 euros d'amende.

Délibéré le 28 octobre, le jour où je serai au tribunal de Besançon pour l'appel de Belfort. Les islamophobes sont très recherchés dans les tribunaux en ces temps troublés où l'on égorge et vend femmes et fillettes au nom de l'islam... allez comprendre ! D'ailleurs j'étais convoquée au commissariat ce matin pour une nouvelle plainte contre moi, je vous raconte tout ça lundi !

Christine Tasin